

MINE D'OR DE NAMPALA S.A**Politique de Santé et Sécurité au Travail**

La mine d'or de Nampala est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest. Elle utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

A travers un processus d'identification des dangers et d'évaluation de risques et opportunités, la mine de Nampala s'engage à identifier et maîtriser les risques significatifs de son exploitation. Au nombre de ces risques, on peut citer les conditions géotechniques, l'utilisation des engins de terrassement, la manipulation de substances chimiques, les ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces risques à un niveau acceptable.

La mine d'or de Nampala reconnaît que l'excellence dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail est une partie intégrante de ses activités. L'hygiène du travail, la santé et la sécurité des employés constituent la priorité N°1 du **Groupe ROBEX** qui, par ailleurs a souscrit au pacte global de l'ONU. Elle s'engage à user de tout son leadership pour atteindre un standard international dans la gestion de la santé & sécurité au Travail à travers : l'établissement, la mise en œuvre et l'amélioration continue des systèmes de gestion afin d'asseoir une véritable culture sécuritaire et de performance au travail.

Nampala s'est fixé comme objectif d'établir un environnement de travail sain et sécuritaire où tous les employés, intervenants extérieurs et visiteurs se sentiront en sécurité. Des consignes et règles de sécurité établies par l'entreprise aideront à l'observance d'une attitude sécuritaire par tous.

Objectifs de la Politique

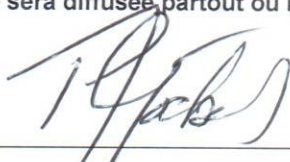
Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, Nampala s'engage à :

- **Se conformer** à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la santé et sécurité au travail par la mise en œuvre des programmes et procédures de gestion,
- **Développer et mettre en œuvre** un système compréhensif et solide de prévention des risques professionnels selon les exigences d'ISO 45001,
- **Intégrer** les objectifs de santé et sécurité au travail dans les normes et pratiques de Nampala
- **Fixer et atteindre** les objectifs relatifs à la santé & sécurité des employés, des intervenants extérieurs et des visiteurs en développant et en actualisant ces objectifs dans la consultation, la participation et la communication
- **Prévenir** les blessures et les maladies professionnelles des employés, intervenants extérieurs et visiteurs
- **Utiliser** les techniques de gestion des risques pour améliorer continuellement l'hygiène, la santé et la sécurité sur le lieu de travail
- **Promouvoir** la sensibilisation sur les dangers, les risques et améliorer continuellement les systèmes de gestion de la santé & sécurité au travail ainsi que les critères de performance au sein des départements et dans toutes les activités de la mine
- **Identifier** les opportunités de formation en santé et sécurité au travail pour tous les employés
- **Procéder** à des audits périodiques et examiner les résultats de ces audits, fixer des objectifs de performance et mesurer les progrès au fur et à mesure afin de s'assurer de l'amélioration continue et de l'adhésion à des pratiques industrielles reconnues à sécurité optimale
- **Utiliser** uniquement les intervenants extérieurs et fournisseurs qui démontrent leur engagement et performance dans la gestion de la santé & sécurité au travail
- **S'assurer** que tous les employés et intervenants extérieurs sont responsables de santé et sécurité sur leurs lieux de travail et qu'ils sont régulièrement évalués sur la base de leur performance en la matière. Tous les employés et intervenants extérieurs ont le devoir de travailler en sécurité, d'aider les autres en sécurité et de se faire aider en toute sécurité
- **Rapporter** ponctuellement toutes les situations dangereuses et les cas d'événements indésirables
- **Allouer** des ressources adéquates au développement de la santé et sécurité au travail et la réponse aux situations d'urgences permettant aux employés, intervenants extérieurs et visiteurs de travailler dans un environnement sain et sécurisé
- **Planifier et maintenir** un programme de surveillance médicale pour tous les employés, intervenants extérieurs et apprentis.

A Nampala, notre conviction est que toutes les blessures et maladies professionnelles sont évitables.

« Cette politique sera diffusée partout où besoin sera et mise à disposition à la demande. »

Le Directeur de la Mine



Date

15 février 2019

Document:	003_NAMPALA_POLITIQUE SANTE & SECURITE AU TRAVAIL	Approuvée par:	Robert GPDBOUT
Préparée par	Moussa-Y COULIBALY	Date de révision:	01 JAN 2020
Date d'édition: 14 Février 2019		Page No:	Page 1 de 1
Version No: 03			